COMMUNIQUÉ DE PRESSE
22 octobre 2014

6 grandes organisations scellent un accord pour améliorer la sécurité des patients !

L'objectif est clair : rapprocher les meilleurs usages médicaux et les technologies d'information innovantes au service du patient dans un environnement économique contraint. Pour y parvenir, la Charte de Bonnes Pratiques pour les Systèmes d'Information de Santé (BP6) vient d'évoluer dans une version dont l'aboutissement a nécessité des efforts constants pendant de nombreux mois. Ces efforts permettent de recevoir désormais le soutien des trois principales Fédérations hospitalières et des trois grandes organisations d'industriels. En attendant celui des représentants de la médecine de ville.

Reléguée au 26ème rang mondial dans le secteur du numérique, la France n'occupe que la 19ème place dans le domaine de l'efficience du système de santé. Cinquième puissance mondiale, notre pays dispose pourtant d'une réputation d'excellence médicale et d'un savoir-faire reconnu dans les technologies de l'information et de la communication innovantes. Malheureusement, au confluent de ces deux domaines, le secteur du numérique en santé ne parvient pas à décoller.

Plus qu'aux obstacles techniques, cette atonie du secteur est liée autant aux difficultés qu'ont les donneurs d'ordre et les prestataires à coordonner leurs efforts dans le maquis des textes législatifs, réglementaires et des référentiels, qu'à une insuffisante appropriation de ces technologies par les acteurs de santé qui freine l'adoption d'usages innovants.

C'est dans ce contexte que la Charte BP6 a été élaborée. Conçue pour *inciter* les acteurs de terrain avec qui elle a été co-construite à œuvrer de concert, la Charte BP6 n'a pas vocation à rester figée. Basée sur la détermination de ses signataires à en respecter volontairement les exigences, elle vise à devenir une référence en matière de poursuite de la qualité dans le numérique en santé.

Dans le respect des standards et normes internationaux, la Charte BP6 a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain autour d'une priorité claire : décloisonner un écosystème qui fonctionne encore trop souvent en silos, en fluidifiant la communication entre les différents professionnels de la santé et du médico-social.

Ouverte aux organisations et institutions soucieuses de soutenir l'amélioration de la qualité, la Charte BP6 vise, dans un contexte budgétaire durablement tendu, à faciliter l'adaptation du système sanitaire et médico-social en améliorant la sécurité du parcours de santé de nos concitoyens.

Plus d'informations

A propos de la FHF

Créée en 1924, la FHF représente plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux. Véritable « maison commune des hospitaliers », la FHF s'est construite autour de valeurs partagées :

- *égal accès à des soins de qualité pour tous ;*
- *la volonté d'innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement,*
- *l'enseignement et la recherche ;*
- *la continuité de la prise en charge.*

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain.

Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

Pour plus d'informations : www.fhf.fr
Contact : Emmanuel Goddat, directeur du pôle communication.
Tel : 01 44 06 85 22 - e.goddat@fhf.fr

À propos de la FEHAP

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres c'est 3 730 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 220 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'informations : www.fehap.fr
Contact : Jean-Baptiste Boudin-Lestienne, Responsable de la communication
01.53.98.95.30 / 06 14 07 82 14 – jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr

A propos de la FHP

1000 cliniques et hôpitaux privés assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. 154 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et plus de 42 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 54% des interventions chirurgicales,
- près de 66 % de la chirurgie ambulatoire,
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences,
- Un accouchement sur quatre,
- Près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation,
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques,
- 15% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Pour plus d'informations : www.fhp.fr
Contacts : FHP -Christine Auberton - Directrice de la Communication
christine.auberton@fhp.fr - 01 53 83 56 63 / 07 86 40 57 05

BRIDGE COMMUNICATION - Francis Temman
francis.temman@bridge-communication.com - 06 50 92 21 56

A propos de l'ASINHPA

L'Association des Structures d'Informatique Hospitalière Publiques Autonomes(ASINHPA) regroupe la très grande majorité des structures publiques qui ont pour métier en totalité ou partiellement l'édition et/ou la diffusion de logiciels, l'appui et le conseil aux établissements de santé, la formation et le suivi des systèmes d'information des établissements de santé qui en sont membres.
Les objectifs de cette association sont :

- de favoriser le rapprochement entre toutes les structures industrielles publiques présentes dans le secteur des systèmes d'information de santé et qui sont à but non lucratif,
- d'assurer la représentation de ces structures vis-à-vis des autres acteurs du domaine des systèmes d'information hospitaliers et vis-à-vis des pouvoirs publics
- de promouvoir la coopération inter hospitalière publique dans le domaine des systèmes d'information.

Elle produit, à destination de ses membres, des rapports sur des sujets comme la sécurité des systèmes d'information, l'interopérabilité ou la gouvernance des systèmes d'information. Ses experts sont présents dans la plupart des organismes de normalisation ou de réflexion sur les systèmes d'information de santé.
Plusieurs ESPIC et plus de la moitié des établissements publics de santé sont membres de l'une ou de plusieurs de ces structures.

Pour plus d'informations : www.asinhpa.org
Contact : Olivier Morice-Morand – Secrétaire général
olivier.morice-morand@sib.fr – 02.99.54.75.03

A propos de LESISS

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice.

Pour plus d'informations : www.lesiss.org
Contact : Yannick Motel – Délégué général
ymotel@lesiss.org – 06 30 40 20 36

A propos de Syntec Numérique

Avec près de 1500 entreprises adhérentes représentant les principaux acteurs et métiers des industries numériques, Syntec Numérique est la Chambre Professionnelle des entreprises de services du numérique, des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. A ce titre il est le porte-parole et acteur majeur de l'industrie numérique auprès de différents organismes institutionnels et des pouvoirs publics Français et Européen. La création du Comité Santé, courant 2007, témoigne de la volonté de Syntec Numérique de participer activement au nécessaire effort de rattrapage et d'adaptation à l'ère numérique du secteur Santé considéré comme stratégique (Etats généraux de l'Industrie). Le Comité est présidé aujourd'hui par Christian Nibourel. Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des technologies de l'information et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des logiciels & services, et la défense des intérêts professionnels.

Pour plus d'informations : www.syntec-numerique.fr
Contact : Julia Martin – Direction de la communication – 01 44 30 93 09 – jmartin@syntec-numerique.fr